

Devenir avocat avec un M1

Par **physiqueetsvt**, le **27/08/2023** à **08:23**

Bonjour,

J'entame un Master 1 dans un fac parisienne dans quelques semaines.

Je ne supporte plus l'université. Je voulais savoir si je pouvais de manière réaliste espérer exercer en tant qu'avocat avec un M1 et 1 an de stage. Je compte passer le CRFPA à l'issue de mon M1 donc pas avant septembre 2024...

Cordialement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/08/2023** à **08:42**

Bonjour

Vous n'aurez sans doute pas le choix. En effet, une récente réforme conditionne l'accès à la profession d'avocat à l'obtention d'un Master 2. Plus précisément, il sera toujours possible de passer le CRFPA avec un Master 1, toutefois la délivrance du CAPA sera conditionnée à l'obtention d'un M2.

<https://www.sudouest.fr/justice/justice-feu-vert-des-deputes-a-la-hausse-du-niveau-d-etudes-pour-devenir-avocat-15892526.php>

Autrement dit, les titulaires d'un M1 qui ont réussi le CRFPA n'auront que deux solutions :

- 1) Différer leur rentrée et suivre un M2.
- 2) Entrée à l'école d'avocat mais avec l'obligation d'obtenir un M2 avant la fin de la formation (je pense que le mieux serait de profiter du PPI pour passer un M2).

Il est fort probable que cette réforme entre en vigueur pour l'édition 2024 du CRFPA.

Je souhaitais toutefois préciser que l'année du M2 est très différente des autres. Les CM deviennent des séminaires et les intervenants sont soit des professionnelles (avocat, notaire,

haut fonctionnaire, juriste) ou des enseignants spécialistes de la matière. La formation devient moins théorique et plus axée sur la pratique.

Par conséquent, je ne peux que vous conseiller de poursuivre en M2 après votre M1.

Par **physiqueetsvt**, le **27/08/2023 à 13:44**

Merci pour votre réponse rapide et plus que claire !

J'avais de l'appréhension par rapport à la réforme. J'ai entendu parler du PPI mais j'ai peur de ne pas comprendre à 100%. Cela me permettrait-il de devenir avocat sans perdre de temps supplémentaire ou de gagner un peu d'argent pendant la formation ?

Cordialement.

Par **Mig**, le **27/08/2023 à 14:22**

Bonjour Physique SVT,

Vous pouvez tenter d'exercer le métier de collaborateur d'avocat, pour être rémunéré dans une branche de spécialité du droit qui vous plaît en même temps que vous réalisez votre formation pour obtenir le CAPA.

Comme je suppose que cela doit être en droit des affaires ou en droit immobilier.

Quant à moi, je serais vraiment ravie d'apprendre quelles sont les modalités de contrôle continu et de fin d'année des connaissances en master 2 et quelle organisation de travail est souvent attendue des enseignants envers leurs étudiants à ce niveau-là.

Mig

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/08/2023 à 06:59**

Bonjour

[quote]

J'avais de l'appréhension par rapport à la réforme. J'ai entendu parler du PPI mais j'ai peur de ne pas comprendre à 100%. Cela me permettrait-il de devenir avocat sans perdre de temps supplémentaire ou de gagner un peu d'argent pendant la formation ?

[/quote]

Le PPI est une phase de la formation dispensée dans les écoles d'avocats. En principe, les élèves avocats font un stage hors cabinet d'avocat. Mais le PPI peut également consister à suivre un Master 2. Toutefois vu que la période de PPI ne dure que 6 mois, elle n'englobera

que le premier semestre. Il faudra donc continuer votre Master 2 en même temps que votre stage en cabinet d'avocat (dernière étape de la formation à l'école d'avocat). Toutefois il existe une parade pour pouvoir concilier les deux. Dans certains Master 2, le second semestre consiste "seulement" en la rédaction d'un mémoire ou la réalisation d'un stage. Ainsi, votre stage en cabinet d'avocat pendant l'école d'avocat peut aussi devenir votre stage de M2. Le seul inconvénient est que vous devrez rédiger deux rapports de stage différents (un pour l'école d'avocat et un autre pour la validation de votre M2).

Encore une fois pour éviter cette situation qui n'est pas la plus confortable, je vous conseillerai plutôt d'intégrer l'école à l'issue de votre M. Ce qui vous permettra de profiter de votre période de PPI pour faire un autre stage.

Par **Mig**, le **28/08/2023** à **15:12**

Bonjour Isidore Beautrelet,

L'apprentissage est-il ouvert à l'école d'avocat de même qu'à l'école des greffiers ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/08/2023** à **07:05**

Bonjour

Pour l'école avocat, il est en effet possible d'avoir un contrat d'alternance pendant la période des 6 mois d'enseignements

<https://www.cnb.avocat.fr/fr/presentation-du-parcours-de-formation>

D'ailleurs les cours sont en général répartis sur les trois premiers jours de la semaine, afin de laisser les deux derniers de libre pour les alternants.

Pour l'école des greffiers je n'ai pas réussi à trouver d'infos à ce sujet.

Par **Mig**, le **29/08/2023** à **11:09**

Bonjour Physique SVT,

Voilà une superbe opportunité qui s'offre à vous pour découvrir les spécialités du droit qui vous intéressent au sein de la profession d'avocat spécialisée avec l'alternance.

Mais dans quels domaines de spécialité de la profession d'avocat souhaitez-vous vous spécialiser et qu'attendez-vous en particulier derrière ces spécialités?

Tres cordialement à vous.

Mig.

Par **physiqueetsvt**, le **29/08/2023** à **21:44**

Bonsoir,

Merci à vous deux pour vos retours. vous éclairez mes doutes et je suis très reconnaissant que vous ayez pris de votre temps pour un étudiant comme moi.

Mon M1 est un master généraliste en droit des affaires. Je m'intéresse aux secteurs de la compliance et des fusions acquisitions.

Bien à vous,

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/08/2023** à **07:31**

Bonjour

[quote]

je suis très reconnaissant que vous ayez pris de votre temps pour un étudiant comme moi.

[/quote]

Mais de rien ! C'est tout simplement l'objet de notre forum que d'aider des étudiants qui se posent des questions.

N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez d'autres questions ou pour donner de vos nouvelles.